

Annick GREMY
Mairie de GRIEGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES



Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le 17 JUIN 2022

ID : 001-210101796-20220614-202237-DE

Convocation du Conseil Municipal le : 3 juin 2022
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 14 JUIN 2022
2022 / 37**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, M. DURAND Paul

Excusés : Mme HULEUX Cindy, Mme PALLOT Irène, M. MANIGAND Hervé.
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec le Département de l'Ain pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Grande Rue » sur la RD 51 b

Madame le Maire expose que l'arrêt de cars « Grande Rue » sur la RD 51 b, a été défini prioritaire dans les schémas d'accessibilité programmée pour les transports en commun de l'Ain.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, Mme le Maire présente la convention précisant les engagements respectifs du Département de l'Ain et de la commune de Grièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune de Grièges et le Département de l'Ain pour la mise en accessibilité de l'arrêt « Grande Rue » sur la RD 51b, et
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention proposée.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GREMY